

Image not found or type unknown



Déclaration de changement de portes et fenêtres

Par **jacques22**, le **18/05/2016** à **14:54**

Bonjour,

Après un contrôle ma mairie me demande de déclarer l'installation d'une nouvelle porte de garage intérieure (en plus de deux autres extérieures).

Faut-il déclarer tout ce qui est extérieur à la mairie (comme les portes, portails, clôtures, volets et fenêtres, voire pots de fleurs et parasols) , voire même intérieur?

En outre, tout a été fait par des professionnels.

Merci de vos réponses.